Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 30 juin 2016)

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date d'arrêté des informations :

30 juin 2016

Nombre total d'actions composant le capital social :

30 957 385

Total brut [1] des droits de vote :

31 291 789

Total net [2] des droits de vote :

31 277 269

[1] Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote

[2] Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)

En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière de franchissements de seuils